



Association pour la sauvegarde du Val d'Allier

Procès-verbal de l'Assemblée Générale dimanche 14 juillet 2024

Le dimanche 14 juillet 2024 à 10h, les membres de l'association Allier Sauvage se sont réunis en Assemblée générale au château de Meauce à Saincaize-Meauce (58), à l'occasion du Big Jump organisé par l'association S.O.S. Loire Vivante à l'issue de son voyage estival "Au cœur de l'Allier".

La réunion s'est tenue sur convocation effectuée par courrier électronique, conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts de l'association.

Président de séance : Joël Herbach

Secrétaire de séance : Nathalie de Grossouvre

La secrétaire fait le compte des 16 pouvoirs reçus des membres ne pouvant pas participer à la réunion et précise leur répartition entre les mandataires désignés.

La réunion se déroule en présence d'une vingtaine d'invités, dont le Président de SOS Loire Vivante, Roberto Eplé, et plusieurs animateurs et membres de son association, les présidents des associations des Amis du Val d'Allier, de Loire Vivante Nièvre Allier Cher, du Collectif Nivernais pour une Agriculture Durable et des Amis du château de Meauce.

Le président rappelle que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport du Conseil sur la gestion morale de l'association
2. Rapport du Trésorier sur la situation financière et les comptes de l'exercice 2023
3. Rapport d'activités 2023 et perspectives pour 2024
4. Renouvellement par tiers du Conseil d'Administration
5. Application du régime d'admission et fixation du montant des cotisations 2025
6. Projet "Val d'Allier Nord" :
 - Création d'un consortium scientifique consacré aux agroécosystèmes du val d'Allier Nord.
 - Convention de coopération avec les trois GAL (groupements d'action locale) concernés de l'Allier, du Cher et de la Nièvre, pour une préservation et une mise en valeur du val d'Allier Nord.
 - Candidature à l'appel à projet de l'EPAU pour une "mise en récit de la biodiversité du val d'Allier Nord".
7. Information sur différentes démarches en cours : projet d'inscription Ramsar du val d'Allier Bourbonnais, projet de création d'un Parc Naturel National de zone humide, suites de la démarche lancée par l'Etablissement Public Loire sur le secteur du Veurdre,

Il remercie les propriétaires du château de Meauce, Cédric et Séverine Mignon, pour leur accueil dans ce site prestigieux qu'ils ont magnifiquement restauré, et rappelle les liens étroits unissant de longue date SOS Loire Vivante et l'Association de Défense de l'Allier (ADA) devenue "Allier Sauvage" en 2006.

• **Délibération n° 1 : Rapports de l'exercice 2023**

(Points 1 à 3 de l'Ordre du Jour)

Le Président présente tout d'abord le rapport moral de l'association, en rappelant l'évènement important qui a marqué l'année 2023 avec l'inauguration le 1^{er} septembre de la "Maison de l'Allier sauvage" sur le site de l'hôtel-restaurant de La Chaumière à Villeneuve-sur-Allier, dont il annonce que celui-ci est enfin réouvert depuis le 7 juillet par un nouvel exploitant.

Il précise que pour 2023, l'association a compté 120 adhérents à jour de leur cotisation et 44 membres bienfaiteurs. Il remercie Julia Montagnon, dont le contrat d'animatrice-coordonnatrice s'est terminé le 31 mai, pour sa contribution au lancement de la "Maison de l'Allier sauvage", et il présente madame Sarah Miller, dont la mise à disposition gracieuse par le groupe Michelin pour l'année 2024, dans le cadre d'une convention de mécénat de compétence, constitue un apport précieux pour l'association.

Il passe ensuite la parole à Laurent Barle, le trésorier de l'association, qui présente les comptes de résultats pour l'exercice 2023 :

Charges			Produits		
604 Achats d'études et prestations de services	-2 355,13	-2 355,13	706 Vente prestations de services	62,50	62,50
605 Achats de matériels, d'équipements et de travaux	-70 129,67	-70 129,67	73 Concours publics		84 694,77
606 Achats non stockés de matières et fournitures	-485,06	-485,06	73 Concours publics (à préciser)		84 694,77
607 Achats de marchandises	-1 261,26	-1 261,26	753 Versements des fondateurs ou consommation de la dotation		14 500,00
615 Entretien et réparations	-1 800,00	-1 800,00	7533 Prêts Joël HERBACH		14 500,00
616 Primes d'assurance	-159,02	-159,02	756 Cotisations	6 440,00	6 440,00
625 Déplacements, missions et réceptions	-389,35	-389,35	TOTAL PRODUITS		105 697,27
626 Frais postaux et frais de télécommunications	-710,11	-710,11			
627 Frais bancaires et assimilés	-190,31	-190,31			
635 Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)	-174,00	-174,00			
641 Rémunérations du personnel	-12 578,92	-12 578,92			
645 Charges de sécurité sociale et de prévoyance	-5 033,84	-5 033,84			
647 Autres charges sociales	-118,80	-118,80			
657 Aides financières	-570,50	-570,50			
668 Autres charges financières		-14 500,00			
6681 Remboursement prêts Joël Herbach		-4 500,00			
6682 Remboursement prêt France Active		-10 000,00			
672 Charges sur exercices antérieurs	-1 500,00	-1 500,00			
TOTAL CHARGES		-111 955,97			
Résultat			6 255,70		

Le trésorier précise que la trésorerie disponible sur le compte de l'association était de 7.412,99 € au 31 décembre 2023. Le résultat comptable de – 6.258,72 € ne tient pas compte du solde de subvention de 19.167,56 € encaissé en 2024, correspondant à la mission d'animation de la Maison de l'Allier sauvage, et il prend en compte le prêt sans intérêt de 10.000 € consenti par le président pour couvrir la trésorerie de l'association et qui lui a été remboursé en 2024.

Le président résume ensuite le rapport d'activités de l'année 2023 en rappelant les faits et actions marquants, dont certains sont détaillés ensuite en même temps que quelques perspectives pour 2024 :

- **1^{er} février** : présentation des études d'Allier Sauvage sur le canoë à la CDESI de l'Allier
- **1^{er} mars** : participation à la réunion et à la visite de terrain du Contrat Territorial Milieux Aquatiques à Châtel de Neuvre
- **4 & 5 mars** : tenue d'un stand avec les Amis du Val d'Allier au Salon des Patrimoines Bourbonnais de Vichy
- **1^{er} avril** : rencontre de l'association "La Chavannée" à Château-sur-Allier et présentation du projet "Val d'Allier Nord"
- **1^{er} mai** : Conseil d'administration d'Allier Sauvage à La Chaumière de Villeneuve-sur-Allier
- **24 mai** : rencontre du collectif associatif "Val d'Allier Nord" avec le chargé de mission de l'EPL à Embraud (La Chavannée)
- **26 mai** : participation à la concertation sur le Programme Territorial de Gestion de l'Eau (PTGE) à St-Germain des Fossés
- **1^{er} juin** : ouverture de la "Maison de l'Allier sauvage" et début de la mission de l'animatrice-coordinatrice, Julia Montagnon, dont le contrat s'est terminé le 31 mai 2024.
- **3 juin** : réunion du Conseil d'administration d'Allier Sauvage à la Maison de l'Allier sauvage
- **7 juin** : réunion sur une "stratégie canoës" avec le Département et Moulins communauté à la Maison de la Rivière de Moulins
- **1^{er} septembre** : Inauguration officielle de la "Maison de l'Allier sauvage" et Assemblée générale 2023 à Villeneuve-sur-Allier
- **6 septembre** : découverte d'une pirogue monoxyle du 12^{ème} siècle au milieu de la rivière sur St-Léopardin d'Augy (03)
- **8 septembre** : réunion sur une "stratégie canoës" avec les services du Département 03 et l'ASPTT canoë-kayak à la Maison de l'Allier sauvage
- **3 octobre** : rencontre de l'agence d'urbanisme Clermont Métropole à la Maison de l'Allier sauvage
- **10 octobre** : animation pédagogique, "chasse aux trésors de la rivière", avec deux classes de l'école de Villeneuve
- **12 octobre** : réunion du Conseil d'administration d'Allier Sauvage à la Maison de l'Allier sauvage
- **17 octobre** : participation à l'atelier "prospective 2050" de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne sur l'Allier à Lempdes (63)
- **19 & 20 octobre** : contribution au 3^{ème} colloque "Des saumons et des hommes" organisé par SOS Loire Vivante à Brioude (43)
- **14 novembre** : participation à l'atelier "prospective 2050" de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne sur la Loire Amont à Roanne (42)
- **18 novembre** : présentation des actions d'Allier Sauvage à la FRANE et visite des rives du Lac d'Allier à Vichy

- **21 novembre** : Réunion de concertation "sentiers nautiques du Bourbonnais" au Conseil Départemental de l'Allier à Yzeure
- **5 décembre** : Intervention dans le webinaire sur la problématique de l'eau de SOS Loire Vivante
- **14 décembre** : participation et intervention à la rencontre "Parlons rivière" du Pôle métropolitain Clermont Auvergne
- **17 décembre** : signature avec le groupe Michelin d'une convention de mécénat de compétence pour la mise à disposition d'une de ses cadres internationales durant l'année 2024.

Concernant l'année 2024 en cours, le président rappelle en particulier les deux succès remportés dans le cadre des actions juridiques engagées par l'association, avec les décisions récentes de la Cour administrative d'appel de Lyon :

- 28 février 2024 : annulation de l'autorisation de retournement des prairies protégées de Mauboux à Livry (58) accordée en 2020 par le Préfet de la Nièvre. Action en justice engagée par le collectif associatif composé avec les Amis du Val d'Allier, l'Association de Protection du Confluent de la Loire et de l'Allier, Loire Vivante Nièvre Allier Cher, le Groupement des AgroBiologistes de la Nièvre, le Collectif Nivernais pour une Agriculture Durable et SOS Loire Vivante.
- 13 mars 2024 : annulation de l'autorisation de construction d'une microcentrale sur la Desges à Chanteuges (43) accordée en 2015 par le Préfet de Haute-Loire. Action collective engagée avec la commune de Chanteuges, l'association "Chanteuges préservation du patrimoine", SOS Loire vivante-ERN France, la Fédération de pêche et de protection du milieu aquatique de la Haute-Loire et l'association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques de la basse Desges de Chanteuges.

L'Assemblée Générale, après avoir examiné le rapport du conseil sur la gestion morale de l'association et le rapport sur les activités 2023 présentés par son président, ainsi que celle du rapport du trésorier sur les comptes de l'exercice 2023, approuve les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports et donne quitus aux membres du Conseil d'administration et au trésorier de l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice écoulé.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

- **Délibération n° 2 : Renouvellement du Conseil d'administration**
(Point 4 de l'Ordre du Jour)

Conformément aux dispositions statutaires de l'association, qui prévoient le renouvellement annuel par tiers des membres du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale prend connaissance des démissions de ses membres suivants :

- Jean-Claude Blanc
- Brigitte Meignant
- Norbert Larinier

Deux des trois membres démissionnaires se représentent, à l'exception de Brigitte Meignant qui ne souhaite pas se représenter. Après avoir appelé des nouvelles candidatures éventuelles, et seul monsieur Cédric Mignon s'étant porté candidat, l'Assemblée Générale décide de renouveler en qualité de membres du conseil pour une durée de trois ans les deux membres démissionnaires se représentant et d'accepter la candidature de Cédric Mignon comme dixième membre du Conseil d'administration, conformément aux dispositions statutaires de l'Association.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Le président remercie Brigitte Meignant pour son implication au sein du Conseil d'administration et pour l'organisation de la manifestation du "Bus des Mémoires", co-produite le 5 mai 2024 à Villeneuve-sur-Allier avec la compagnie théâtrale "Procédé Zèbre", dans le cadre du festival "Water is Memory".

La nouvelle composition du Conseil d'administration est ainsi la suivante :

- Joël Herbach, président
- Dominique Beaufils, vice-président
- Nathalie de Grossouvre, secrétaire
- Laurent Barle, trésorier
- Jean-Claude Blanc
- François-Xavier Gontard
- Gilles Herbach
- Norbert Larinier
- Cédric Mignon
- Hélène Pelletier

• **Délibération n° 3 : fixation du montant de la cotisation 2025**

(Point 5 de l'Ordre du Jour)

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale décide de maintenir le montant de la cotisation annuelle à 20 euros pour l'année 2025.

Le statut de membre bienfaiteur est lié au versement d'une cotisation d'au moins deux fois 20 euros; le Conseil d'Administration reste juge pour accorder aussi le statut de membre bienfaiteur à toute personne ayant rendu un service significatif à l'association.

Il est rappelé par ailleurs, qu'un principe d'adhésions croisées a été mis en place avec plusieurs associations avec lesquelles Allier Sauvage entretient des partenariats réguliers : les Amis de Val d'Allier, La Chavannée, le Conservatoire des Espaces Naturels de l'Allier, SOS Loire Vivante, Le Petit Peuple du Bocage. Pour de nouveaux échanges d'adhésions avec d'autres associations partenaires, l'Assemblée générale charge le Bureau de l'association d'en apprécier l'opportunité.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

- **Délibération n° 4 : Projet "Val d'Allier Nord" :**
(Point 6 de l'Ordre du Jour)

Création d'un consortium scientifique consacré aux agroécosystèmes du val d'Allier Nord :

Sur décision du Conseil d'administration du 11 novembre 2022, un Conseil scientifique formé d'une quinzaine de scientifiques spécialistes de différents domaines a été mis en place pour conseiller l'association sur les orientations et méthodologies concernant la préservation du Val d'Allier et en particulier de ses recherches portant sur le maintien et le développement d'une agriculture compatible avec les enjeux environnementaux. A la suite de sa réunion du 19 avril 2024, un consortium scientifique a été créé sous la conduite de l'INRAE, en partenariat avec Allier Sauvage et le Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Allier, pour la recherche de valorisation d'une agriculture durable sur le Val d'Allier Nord. Ce projet de consortium se construit comme un accompagnement scientifique des projets de l'association Allier Sauvage en complémentarité du Conseil scientifique. L'objet est de focaliser plus spécifiquement sur la question du lien entre agriculture et rivière Allier dans une dimension d'accompagnement des activités agricoles sur le territoire du val Allier Nord vers des pratiques respectueuses de la rivière et de son biotope.

Celui-ci a obtenu du CIR 1 (Centre International de Recherche) et de son axe 4 "L'intégration des agrosystèmes dans les territoires" une première tranche de financement pour dresser un état des lieux de l'agriculture sur le val d'Allier Nord et une cartographie d'utilisation des terres. Ce travail sur 2024/2025 sera proposé à un groupe de 3 à 5 étudiants de 3ème année de l'école VetAgro'Sup, dans le cadre du PCI (Projet Collectif Etudiants) des élèves-ingénieurs en option EcoTerr.

Convention de coopération avec les trois GAL (groupements d'action locale) du val d'Allier Nord :

Le GAL Auvergne Rhône-Alpes des Terroirs Bourbonnais de Moulins (03), le GAL Val de Loire Nivernais (58) et le GAL Berry Val de Loire (18), sont tous trois concernés par cette partie du val d'Allier entre Moulins et Nevers. Allier Sauvage leur propose d'animer un partenariat de coopération visant à mettre en cohérence leurs orientations et à conjuguer leurs actions pour favoriser un développement, notamment touristique, qui soit compatible avec les enjeux environnementaux et de qualité de vie des populations locales. Cette mission confiée à l'association serait financée par le fonds LEADER européen, dont les trois GAL sont gestionnaires sur leurs territoires respectifs.

Les axes de travail envisagés pour cette mission, qui nécessitera le recrutement d'un(e) chargé(e) de mission sur deux années, sont les suivants :

- Animation d'une concertation avec l'ensemble des acteurs publics, associatifs et économiques concernés sur le thème de la préservation et de la mise en valeur du val d'Allier Nord, en lien et en cohérence avec le projet Ramsar porté par le CEN Allier.
- Sélection des sites structurants d'accès à la rivière pour les loisirs en lien avec la vie locale, permettant de focaliser la fréquentation grand public pour préserver les milieux naturels et d'optimiser les services nécessaires en limitant les charges et responsabilités des collectivités.
- Définition des bases d'une organisation maîtrisée de la pratique du canoë-kayak sur la rivière Allier et de la navigation en général, incluant un volet juridique, en concertation avec les acteurs concernés et en lien et en cohérence avec le projet des "Sentiers nautiques du Bourbonnais" porté par le Département de l'Allier.

- Intégration du projet de la "Via Allier", grand itinéraire de découverte du val d'Allier à vélo, dans un schéma de mise en valeur des patrimoines naturels, historiques et culturels du val d'Allier Nord, et dans la perspective de développement du projet de "Route de l'Allier".
- Recherche sur le développement de l'agritourisme à partir d'un benchmarking auprès des régions et pays proches ayant développé ce type d'offre, en lien avec le programme de recherche sur l'agriculture du val d'Allier Nord projeté par Allier Sauvage en coopération avec l'INRAE.

Candidature à l'appel à projet ERABLE pour la "mise en récit de la biodiversité du val d'Allier Nord" :

En réponse à la consultation de recherche-action lancée par l'EPAU (Europe des Projets Architecturaux et Urbains), une candidature de préprojet a été préparée avec plusieurs chercheurs et artistes, dans le but de susciter une dynamique territoriale sur le val d'Allier Nord qui soit basée sur une appropriation de ses richesses et enjeux environnementaux par ses habitants et par ses collectivités locales.

Cette candidature, déposée le 4 avril 2024 sous l'égide de la Communauté de communes Nivernais Bourbonnais, n'a pas été retenue par le jury en première session de la consultation, même si le préprojet présenté a fait l'objet d'avis très favorables par les deux experts chargés de son examen détaillé. Leurs commentaires sur les objectifs et les conditions de réalisation de ce projet vont permettre d'améliorer la proposition, en précisant certains points et en resserrant les objectifs, afin de déposer une nouvelle candidature pour le 9 octobre 2024, en deuxième session de l'appel à projets.

C'est ainsi, par exemple, que les directeurs des trois Conservatoires d'Espaces Naturels de l'Allier, de Bourgogne et de Centre Val de Loire, sont prêts à soutenir le projet et d'accord pour déléguer au CEN Allier le suivi de sa réalisation.

Les thèmes des actions envisagées sont les suivants :

- Une "expédition scientifique" par une équipe pluridisciplinaire de naturalistes, accompagnée d'artistes-témoins pour un instantané partagé de la biodiversité du val d'Allier Nord,
- Une collecte de documents de mémoire auprès des communes et des habitants sur leurs relations à la rivière, en lien avec une réédition augmentée de l'ouvrage du CEN Allier "Sur les traces de l'Allier",
- Une prospection collective de la flore du val d'Allier Nord pour élaborer un "herbier" photographique et dessiné, comme révélateur des richesses du patrimoine naturel.

Dans le cas où ce nouveau préprojet serait retenu par le jury ERABLE en première phase de cette deuxième session, un projet complet sera à déposer le 3 février 2025 pour une sélection espérée fin mars 2025. En cas de succès, c'est une subvention de 150.000 € qui serait allouée pour la réalisation du projet.

L'Assemblée générale se prononce à l'unanimité en faveur de ces trois projets et charge le Conseil d'administration d'en mettre au point les programmes et d'en coordonner la mise en œuvre.

• Information sur différentes démarches en cours :

(Point 7 de l'Ordre du Jour)

Plusieurs démarches en cours concernent le val d'Allier Alluvial et plus particulièrement le val d'Allier Nord. C'est ainsi que la recherche d'un territoire susceptible de faire l'objet d'un classement en Parc Naturel National de zone humide (dernier non réalisé des quatre PNN décidés à l'issue du Grenelle de l'Environnement) est relancée. Missionnée par le Secrétariat d'Etat à la Biodiversité, l'Inspection

Générale de l'Environnement et du Développement Durable (IGEDD) a de nouveau sélectionné la basse vallée de l'Allier parmi les 18 sites potentiels. Son rapport de mars 2022 prescrit le classement en réserve naturelle du Bec d'Allier et propose de l'envisager pour l'ensemble du val d'Allier Nord.

Par ailleurs, le projet d'inscription du Val d'Allier Bourbonnais (de Vichy au Bec d'Allier), au titre de la convention RAMSAR de préservation des zones humides, rencontre des difficultés par suite de l'opposition manifestée par la Chambre d'agriculture de l'Allier. Il semble aujourd'hui qu'un accord politique se dessine entre les élus des Départements concernés pour faire avancer ce projet, porté par le CEN Allier, notamment à la suite d'une rencontre récente organisée sur le sujet au château de Meauce.

Concernant enfin la démarche engagée le 6 juillet 2022 par l'Etablissement Public Loire (ex EPALA), pour la valorisation de ses propriétés acquises dans les années 80 sur le secteur du Veudre, il paraît probable que le projet de barrage à l'origine de ces acquisitions soit enfin abandonné. En effet, à la suite de la rencontre de nos associations avec le chargé de mission de l'EPL, le rapport de celui-ci présenté au Comité syndical de l'EPL du 28 juin 2023 a clairement confirmé le refus local de ce projet de barrage et repris nos idées de valorisation du site, en tant que zone humide à préserver à travers une activité agricole adaptée. C'est pourquoi, dans le cadre du programme de recherche sur les éco-agrosystèmes du val d'Allier Nord, Allier Sauvage propose à l'EPL de faire de ce secteur d'environ 3000 ha, originellement sur-inondable par le barrage, un site pilote pour le développement d'une agriculture exemplaire, compatible avec la préservation de la biodiversité et de la ressource en eau.

Formellement Interrogé le 8 mars 2024 par le Président de l'EPL sur la possibilité de revendre ses propriétés acquises dans le cadre du projet de barrage, la Préfète coordonnatrice de bassin a répondu le 30 avril en confirmant que le devenir du site et du projet de barrage incombe désormais aux collectivités territoriales en charge de la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations). Le souhait de l'EPL serait alors de revendre ses propriétés bâties et de conserver ses terrains agricoles dans le but de préserver la zone humide et le champ d'expansion des crues.

En conclusion, le Président d'Allier Sauvage et le Président de SOS Loire Vivante soulignent le caractère symbolique de cette rencontre aujourd'hui de leurs deux associations, réunies dans le combat des années 80 contre les projets de barrages, dont celui du Veudre. Ils rappellent le rôle décisif joué par plusieurs personnalités, telles que le Prince Philipp d'Edimbourg, alors président du WWF, prononçant un discours marquant lors de sa visite du 14 octobre 1988 au Bec d'Allier : "Vive la Loire sauvage !".

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11h30 par le président, qui remercie les participants et les invite à partager un verre de l'amitié avant une visite du château de Meauce guidée par ses propriétaires, puis un pique-nique improvisé sur ses pelouses et enfin un plongeon collectif dans la rivière dans le cadre du "Big Jump", manifestation internationale coordonnée en faveur de la préservation des rivières et des lacs.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par le président et la secrétaire de séance.

Joël Herbach
Président, président de séance

Nathalie de Grossouvre
Secrétaire, secrétaire de séance

